

VILLENEUVE D'ASCQ



Gérard Caudron

Maire

Vice-Président de Lille Métropole Communauté Urbaine

Villeneuve d'Ascq, le 25 septembre 2013

Monsieur le Président,

J'ai entendu avec stupéfaction, mais sans surprise, votre condamnation de la France via son Ministre de l'Intérieur Manuel Valls à propos du dossier des implantations illicites de populations de culture Roms dans nos villes et quartiers (dont Villeneuve d'Ascq)

Député européen entre 1989 et 2004 j'ai participé aux discussions sur la libre circulation et ses conditions que j'ai approuvées, à l'élaboration de la Charte des Droits Fondamentaux qui protègent les minorités dans leurs pays, aux négociations de la dernière vague d'adhésions de 2004 suivies de celles de la Roumanie et de la Bulgarie.

Je m'étonne donc que la Commission Européenne, **incapable de faire respecter par la Roumanie et la Bulgarie leurs obligations en matière de droits de leurs minorités**, confonde le droit de circuler en Europe pour tous les Européens avec je ne sais quel droit de s'installer partout sans respect du Droit et des règles des pays ainsi "visités".

Au nom de quoi Monsieur le Président, les populations de culture Roms auraient-ils dans nos villes la possibilité de violer toutes nos règles et lois sauf à considérer que chaque citoyen européen peut faire de même dans chaque autre pays de l'Union que le sien ?

Oui Monsieur le Président, je suis stupéfait, pour ne pas dire plus, de vous entendre défendre une telle conception de notre Droit Européen, ce qui constitue un soutien inespéré par tous les adversaires de l'Europe dont, bien sûr, je ne suis pas.

J'ose, sans trop le croire, espérer que le bon sens sera retrouvé et que nos concitoyens seront écoutés sinon je crains en juin 2014 des résultats tout à fait désastreux pour l'Union Européenne avec, à terme, des conséquences d'une gravité insoupçonnée pour notre continent..

Avec mes salutations distinguées.

G Caudron

Monsieur José Manuel Barroso
Président de la Commission Européenne
10/49 Bruxelles
Belgique



COMMISSION EUROPÉENNE
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Direction R
SG-R-2
Gestion du courrier

08. 10. 2013

Bruxelles, le
BARROSO (2013) 3175382
BARROSO (2013)

M. Gérard CAUDRON
Maire
Vice-Président de Lille Métropole
Communauté Urbaine

E-mail : gcaudron@villeneuve-dascq.fr

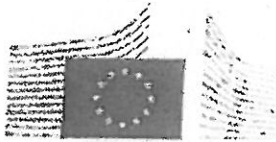
Monsieur le Maire,

Le Président de la Commission européenne, Monsieur José Manuel Barroso, m'a chargé de vous remercier de votre courrier du 25 septembre.

Votre courrier a été transmis au service concerné, qui vous apportera une réponse dans les meilleurs délais. Pour toute information ultérieure relative à celui-ci, vous pouvez contacter Madame Françoise Le Bail, Directrice générale de la direction générale de la justice (Francoise.Le-Bail@ec.europa.eu).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Arthur POOLEY



COMMISSION EUROPEENNE
DIRECTION GÉNÉRALE JUSTICE

Direction D: Egalité
Unité D4: Politiques antidiscrimination et coordination des questions Roms

Bruxelles 25 OCT. 2013
JUST D4 MV/st ARES (2013) 3340028

M. Gérard Caudron, Maire
Hôtel de Ville - BP 80089
59652 Villeneuve d'Aseq Cedex
France

Monsieur le Maire,

Je vous remercie du courrier que vous avez envoyé à Monsieur le Président Barroso le 25 septembre dernier au sujet de la situation des Roms. Monsieur le Président Barroso m'a demandé de vous répondre, en ma qualité de chef de l'unité chargée de la coordination des questions Roms.

Nous sommes conscients de la crispation des opinions et sommes très préoccupés par ces développements et la circulation de mauvaises informations concernant la situation des Roms, un phénomène contre lequel je vous invite à lutter ensemble.

Je dois clarifier que l'approche officielle du gouvernement français, définie lors de la réunion interministérielle du 24 août 2012¹, et qui repose sur deux piliers (le respect de la législation française et européenne et la mise en œuvre d'une politique proactive en matière de soutien à l'intégration sociale de ces populations), est tout à fait en ligne avec la position de la Commission.

Je dois également souligner que pour ce qui est du droit des citoyens de l'Union de circuler et de séjourner librement dans n'importe quel pays de l'UE, l'article 21 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et la Directive 2004/38/EC établissent des limitations et conditions à son usage. Si les trois premiers mois tout citoyen européen a le droit de séjourner sur le territoire d'un autre État membre sans condition, les séjours de plus de trois mois peuvent être soumis à certaines conditions en fonction du statut du citoyen européen dans le pays d'accueil (travailleurs salariés et indépendants; demandeurs d'emploi; étudiants et autres personnes économiquement non actives).

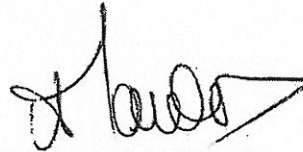
De plus, les règles européennes comportent le respect par le citoyen de certaines obligations. En cas d'abus constaté ou de menace sérieuse à l'ordre public, les autorités nationales peuvent révoquer le droit de séjour et donner l'ordre au citoyen européen de quitter le territoire national après avoir tenu compte des circonstances individuelles.

¹ Dont notamment la *Circulaire du 26 août 2012 sur l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites* NOR INTK1233053C.

Concernant la Roumanie et la Bulgarie, le cadre européen pour des stratégies nationales d'intégration des Roms adopté en 2011² concerne tous les Etats membres de l'Union européenne. Si les objectifs à atteindre d'ici 2020 définis dans ce cadre, à savoir la fermeture du fossé qui existe entre la situation des Roms et le reste de la population, sont les mêmes pour tous les Etats membres, il est certain que du fait des situations de départ différentes, il est attendu que certains Etats membres auront à fournir plus d'efforts que d'autres pour atteindre ces objectifs. Lors de réunions bilatérales de haut niveau, nous avons encouragé les gouvernements de ces deux Etats membres à travailler aux faiblesses identifiées pour ces pays dans nos deux premiers rapports de progrès.

Par ailleurs, étant donné que cinq Etats membres, dont la Roumanie et la Bulgarie, ont reçu des Recommandations spécifiques dans le cadre de la stratégie Europe 2020 soulignant la nécessité de progresser dans l'intégration des Roms, les priorités de financement dans les Accords de Partenariat de ces Etats membres pour la prochaine période de financement (actuellement en négociations avec la Commission) devront suivre ces recommandations. Ceci représente un levier indéniable laissant espérer des avancées plus probantes que par le passé dans ces Etats membres.

Vous assurant que la Commission a une position pragmatique sur ce dossier et est consciente des difficultés sur le terrain, y compris celle des autorités locales et régionales, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.



Lina Papamichalopoulou
Chef d'Unité

² COM(2011)173